



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS À CARACTÈRE FESTIF DANS L'AUBE

Troyes, le 17 février 2022

Par arrêté préfectoral du 17 février 2022, M. Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube, interdit sur l'ensemble du département de l'Aube les rassemblements à caractère festif (rave-party, teknival) ainsi que la circulation des véhicules transportant du matériel de son destiné à ces évènements, à compter du vendredi 18 février 2022 à 18h00, jusqu'au lundi 21 février 2022 à 10h00, afin de prévenir les troubles à l'ordre public occasionnés par ces évènements.

#### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : pref-communication@aube.gouv.fr

Préfecture de l'Aube  
Tél : 03 25 42 35 00  
2, rue Pierre LABONDE  
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

 @Prefetaube  
 @Prefet10